



# La Vie à Cadalen



**N° 11**

**JOURNAL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CADALEN**

**JUIN  
2009**

tél: 05.63.33.01.44

émail : [cadalen.mairie@orange.fr](mailto:cadalen.mairie@orange.fr)

web : <http://www.cadalen.fr>

**DIRECTEUR DE LA  
PUBLICATION:  
Monique CORBIÈRE-FAUVEL**

**RÉDACTION ET MISE EN PAGE:  
Commission Communication**

Imprimé à 700 Exemplaires sur papier recyclé :  
cyclus print par  
Escourbiac imprimrie S.A.81340 Graulhet



# Le mot du maire

L'été arrive avec sa multitude de manifestations, prétextes à rencontres et à discussions conviviales autour d'un verre. A l'heure où la vie du village prend un rythme de vacances, il est temps pour nous de vous donner des nouvelles.



Un des points forts du 1er semestre est le vote du budget. Pour cette année, nous avons choisi de ne pas augmenter les taxes. Nous savons le contexte économique difficile pour beaucoup de foyers et la majorité du conseil n'a pas voulu alourdir la charge supportée par les ménages. Cependant, les dépenses qui incombent à la collectivité augmentent elles aussi et les aides de l'état et des différents partenaires diminuent. Malgré une gestion financière rigoureuse, nous risquons d'être obligés à l'avenir de monter les taux, l'impôt étant une des sources de financement des projets et des services de la commune.

Afin de vous aider à mieux comprendre comment fonctionne le budget communal, nous avons préparé un petit dossier qui dit l'essentiel.

1346, non, ce n'est pas la date d'une quelconque bataille moyenâgeuse, c'est le nombre d'habitants sur notre commune soit environ 10% de plus depuis 1999. A la rentrée, 156 enfants useront les bancs de l'école.

Si cette augmentation de la population est positive pour la commune, elle crée des impératifs, l'aménagement de l'école par exemple, des nouveaux besoins (crèche...), mais elle doit aussi apporter une dynamique qui permet aux commerçants, aux artisans, aux différents services de vivre. Le maintien des services est l'affaire de tous. C'est ensemble que nous ferons de Cadalen un village attrayant. C'est en ce sens que notre réflexion sur l'urbanisation de la commune s'oriente : renforcer le village, limiter le mitage, pour optimiser les infrastructures et les services existants, dans un souci d'économie de terres agricoles et pour une meilleure gestion de l'argent public. Ces grands principes font partie des nouvelles règles d'urbanisme préconisées par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), adopté en Conseil Syndical du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou avec lequel tout Plan Local d'Urbanisme doit être en cohérence. Le déroulement de la révision du POS en PLU, ainsi que les réglementations vous seront expliqués lors de réunions publiques.

Je voudrais saluer nos associations et leurs bénévoles avant le break de l'été, pour toute l'énergie donnée, notamment pour l'encadrement des jeunes.

Félicitations à tous les sportifs :

Nos footballeurs seniors pour leur ascension en division supérieure et leur victoire en coupe Manens, nos volleyeuses pour leur maintien en N3 et nos cadettes qui se sont bien défendues en régionale, sans oublier trois de nos jeunes tennismen qui se sont illustrés en régionale.

Bravo à tous les autres qui ont participé activement tout au long de l'année aux multiples disciplines proposées, sportives ou non.

Savez-vous que le mardi 2 juin, nous avons fêté les 100 ans de Mme Edo ? Nous lui consacrons quelques lignes dans ce journal.

Pour conclure, je souhaite à tous un été agréable et festif, qui vous permettra, je l'espère, de faire le plein de soleil et de repos.

Bonne lecture.

**Heures  
d'ouverture au  
public du  
secrétariat de  
Mairie**

**Lundi : 14h-17h**

**Mardi : 9h-12h et  
14h-17h**

**Mercredi : 9h-12h**

**Jeudi : 9h-12h et  
14h-17h**

**Vendredi : 9h-12h  
et 14h-17h**

**Samedi : 9h-12h**

# Internet à Haut Débit



L'internet haut débit est devenu un besoin incontournable.

Si une grande partie du territoire de la commune peut en profiter, il reste des zones blanches qui ne sont pas desservies.

Les réseaux traditionnels de télécommunication qui véhiculent cette autoroute de l'information sont dans certains secteurs inadaptés et donc inopérants. Les travaux nécessaires d'amélioration de ces réseaux ne sont pas programmés. Le coût exorbitant que cela représente mais aussi la libre concurrence des opérateurs ne permettent pas d'espérer un retour sur investissement suffisant. En raison d'un manque de rentabilité économique, une frange de la population se trouve privée d'un service qui aujourd'hui pourrait d'ailleurs être considéré comme un service public !

La commune de CADALEN comme d'autres communes de Tarn et Dadou s'est tournée vers la seule solution envisageable pour corriger cette imperfection, à savoir une technologie sans fil permettant la transmission de données numériques à grande vitesse.

C'est le système KIWI développé par la Saem « e-téra » qui a été choisi.

Concrètement, deux émetteurs ont été implantés grâce au cofinancement de la commune et du Conseil Général.

Le premier se situe à « la tour de Menchou » et le deuxième est installé à la cime du « château d'eau de Saint Laurent ».

Toute personne intéressée doit contacter la Saem « e-téra » qui vérifiera l'éligibilité de réception par rapport à l'antenne émettrice.

Le kit de connexion installé et raccordé à la KIWI BOX donne accès à Internet illimité jusqu'à 2 Mb/s.

Ce dispositif déjà en fonctionnement a séduit bon nombre d'internautes.

A noter que prochainement ce service va également se développer en intégrant la téléphonie.

**Pour tout renseignement**

**[www.e-kiwi.fr](http://www.e-kiwi.fr)**

**0 811 99 12 12**

## Sommaire

- Page 2 : Mot du Maire
- Page 3 : Internet haut Débit
- Page 4 : Le Budget Communal
- Page 7 : Marché de Cadalen  
Plan Local d'Urbanisme  
Mme EDO a 100 ans
- Page 8 : Aménagement du Stade
- Page 9 : Accueil Petite Enfance
- Page 10 : L'Info en Bref
- Page 11 : Parole aux Associations

## Comité de Rédaction

Comité Consultatif Communication : Anny DUBREZ, Jean-Marc FREAL, Christiane LISANT, Claire MAGRE et Brigitte ROQUES.

Commission Communication : Cecile ANGEBAUD, Stéphanie AVERSENG, Bruno BOZZO, Sébastien BRAYLE, Christian CAUQUIL, Monique CORBIERE-FAUVEL, Josy DESPLOS, Gilles JAUROU.

**HORAIRES  
PERIODE  
ESTIVALE**

**du lundi 13  
juillet au samedi  
29 août**

**ouverture au  
public du  
secrétariat de  
mairie**

**tous les matins  
du mardi au  
samedi  
de 9h à 12h**

# Le Budget Communal

Tous les ans, le conseil municipal adopte un nouveau budget. C'est l'acte politique majeur par lequel les élus font fonctionner la commune et construisent son avenir.

## LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU BUDGET

. Le budget doit obéir à la règle de l'équilibre, spécificité du secteur public local. Cet équilibre impose qu'il y ait une couverture complète des dépenses par les recettes.

. Le budget est voté pour une année civile et doit être exécuté dans le cadre de l'année à laquelle il s'applique : du 1er janvier au 31 décembre.

. Les principales recettes des communes sont les impôts locaux directs, les impôts locaux indirects, les dotations et subventions reçues de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et l'emprunt.

### Investissement/fonctionnement

Les opérations budgétaires sont réparties en deux sections.

1 - Le fonctionnement regroupe toutes les opérations qui concernent l'exploitation, la gestion courante des services.

Les dépenses de fonctionnement sont :

- o les dépenses de personnel
- o les achats de fournitures et de services
- o les subventions versées aux associations
- o les frais financiers (intérêts de la dette)

Les recettes de fonctionnement sont :

- o les recettes fiscales
- o les dotations versées par l'Etat
- o les produits de l'exploitation du domaine

2 - L'investissement regroupe toutes les actions qui accroissent ou diminuent la valeur du capital.

Les dépenses d'investissement sont :

- o les dépenses directes d'investissement (acquisition, travaux,...)
- o le remboursement en capital de la dette

Les recettes d'investissement sont :

- o l'épargne brute dégagée en fonctionnement
- o les subventions d'équipement reçues
- o le produit des emprunts

Dans le budget, les recettes de fonctionnement sont normalement supérieures aux dépenses de fonctionnement. Une épargne brute est ainsi dégagée pour financer les investissements.

## LES DIFFERENTES ETAPES

**Le Budget Primitif** : un acte essentiel dans la vie de la commune.

Parce qu'il s'agit de deniers publics – et qu'un certain formalisme est obligatoire dans un souci de protection de l'argent public -, la comptabilité communale exige d'établir dans un document l'ensemble des autorisations de dépenses et de recettes prévues pour une année.

Il s'agit du Budget Primitif qui est voté la plupart du temps entre le mois de décembre (de l'année précédente) et le mois de mars (de l'année d'exécution du budget).

### TAUX des TAXES

**T.H. : 11,09**  
(Taxe Habitation)

**F.B. : 18,86**  
(Taxe Foncier  
Bâti)

**F.N.B. : 55,94**  
(Taxe Foncier  
Non Bâti)





Il s'agit donc d'un document prévisionnel.

Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif (CA), qui ne reprend que les réalisations effectives.

**Le Compte Administratif :** La concrétisation des réalisations prévues

Le compte administratif retrace ce qui a été réalisé. C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune.

## VOS QUESTIONS

### . Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile.

### . Qui le prépare ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec l'ensemble des adjoints et avec les services de la mairie, plus particulièrement avec les services financiers.

### . Qui le vote ?

L'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil municipal, adopte le budget par délibération au plus tard le 31 mars de l'année.

### . Quelle différence y-a-t-il entre le fonctionnement et l'investissement ?

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité. Par exemple, les dépenses de fournitures scolaires, d'entretien des espaces verts, d'entretien et de maintenance des bâtiments de la collectivité, etc. Ces dépenses sont financées par les recettes propres de la commune comme par exemple, les recettes d'exploitation des services (participations des usagers au fonctionnement des services), les produits domaniaux, mais aussi par les recettes fiscales ainsi que les dotations et participations de l'Etat. Le surplus de recettes de fonctionnement constitue l'autofinancement de la Commune. La section d'investissement finance les opérations destinées à augmenter la valeur du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des opérations d'équipement comme les constructions (écoles, bâtiments communaux, installations sportives, etc.....) ou l'acquisition de matériels durables. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement du budget. Les dépenses d'investissement sont financées par des subventions spécifiques de l'Etat et autres collectivités publiques, l'emprunt et l'autofinancement.

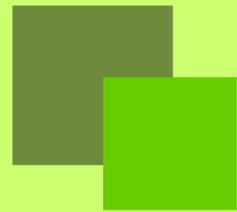
### . Le budget de la commune doit-il être obligatoirement en équilibre ?

Les collectivités locales ont l'obligation de voter leur budget en équilibre réel. Cela signifie que la Commune ne peut pas voter, ni engager un montant de dépenses supérieur à celui des recettes

### . Qui contrôle l'exécution budgétaire de la collectivité ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes de la Commune par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la chambre régionale des comptes. Ce contrôle ne porte que sur la légalité et la régularité des dépenses et recettes et non sur leur opportunité.





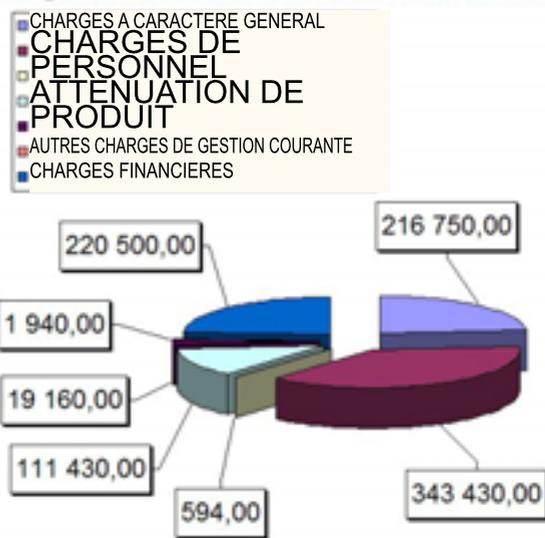
### . Qui paye les dépenses et encaisse les recettes de la Commune ?

Les ordres de dépenses et de recettes sont établis par les services de la Commune sous la responsabilité du Maire mais c'est le Trésor Public qui en assure le paiement ou l'encaissement effectif. C'est également lui qui se charge des poursuites en cas de non-recouvrement des titres de recettes

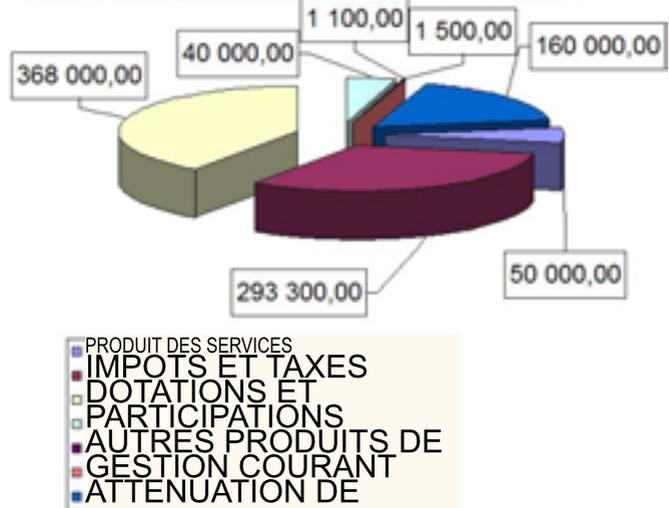
## Compte Administratif fonctionnement 2008

En 2008 , les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **694102,20€** alors que les recettes ont été de **787906,99€** ce qui nous fait un résultat pour l'exercice de **93804,79€**. A la section investissement, nous avons un résultat comptable cumulé de **72940,71€**.

### Dépenses de fonctionnement 2008



### Recettes de fonctionnement 2008



Malgré la diminution constante des aides de l'état et les projets incontournables que nous devons réaliser prochainement, le Conseil Municipal n'a pas augmenté cette année les taux de fiscalité directe locale pour ne pas pénaliser les ménages déjà en difficulté en raison de la crise.

Pour 2009, le budget fonctionnement s'équilibre à 1 027 961 € tandis que le budget investissement s'équilibre à 640 798 €

Les lignes budgétaires suivantes ont été inscrites à la section d'investissement du budget 2009 de la commune. Ces différentes sommes ne correspondent pas obligatoirement à la dépense réelle (subventions à soustraire, négociations à mener...).

- . Acquisition de l'ancien local du Crédit Agricole : 100 000 €
- . Renouvellement tracteur + chargeur : 60 000 €
- . Beffroi de l'église : 57 900 €
- . Aménagement du Stade (terrain tennis, parking, plantation, éclairage, espace jeux,...) : 54 000 €
- . Travaux SIVOM (travaux voiries) : 52 040 €
- . Etude, révision du PLU : 30 200 €
- . Groupe scolaire (Extension Réhabilitation : avant-projet) : 29 600 €
- . Terrain médiathèque : 20 000 €
- . Couverture ADSL : 11 010 €
- . ....

## Marché de Cadalen



Depuis le 21 avril, un marché s'est installé dans le village.

Tous les mardis après-midi à partir de 16 h et jusqu'à 19h30 la population peut venir y faire ses emplettes.

Les commerçants vous accueillent derrière leur étal soigneusement rangé face à la salle des fêtes.

Boucherie, producteur de légumes, charcuterie de Lacaune, fromager, horticulteur, pain biologique et producteurs locaux à la saison, vous attendent.

Le développement de ce marché est un service complémentaire qui vient s'ajouter à l'épicerie, véritable commerce de proximité.

Gagner en attrait économique mais aussi dynamiser le village, c'est le pari que l'équipe municipale s'est lancée. Les commerces et la population ont tout à y gagner.

Par contre, en raison des vacances, une trêve estivale est prévue durant les mois de juillet et août. Nous vous donnons rendez-vous en septembre.

## Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

La révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), comme nous vous l'avions présentée dans le bulletin de janvier, est lancée. Un groupement de commande a été réalisé pour le choix d'un même bureau d'étude avec les communes de Brens, Senouillac, Rivières et Técou (communes révisant leur POS). Cette démarche a pour but de minimiser les coûts et de prendre en compte les spécificités de chacun tout en conservant une cohérence d'aménagement sur le territoire. Actuellement, le diagnostic agricole est en cours, la consultation des bureaux d'étude est lancée, les candidats retenus ont été auditionnés fin juin pour le choix définitif.

**PLU :**  
Groupement  
de  
Commande  
avec les  
communes  
de :  
**BRENS**  
**CADALEN**  
**RIVIERES**  
**SENOUILLAC**  
**TECOU**

## Mme EDO fête ses 100 ans

Il faut croire que l'air pur de Cadalen a des vertus bénéfiques car Mme EDO vient de fêter ses 100 ans en ce début du mois de juin.

Mme Françoise EDO est née en 1909 à Valence (Espagne) dans une famille de 8 enfants. Elle s'est mariée avec Joseph à Barcelone avant de traverser les Pyrénées en 1947.

A Cadalen, elle était la femme de l'ébéniste et fut veuve trop rapidement.

Avant d'arriver à la maison de retraite Saint François, il y a un an, elle vivait dans la maison de sa fille couturière, entourée de l'affection de toute sa famille.

Le mardi 2 juin, autour d'un goûter convivial, nous étions nombreux à nous joindre à sa famille pour lui souhaiter un très bon anniversaire.



# Aménagement du Stade



Afin d'améliorer l'environnement du stade et de le rendre plus accueillant, nous avons lancé un programme d'aménagement. Cela comprend les jeux destinés aux enfants, le parking et la réhabilitation du terrain de tennis.

## Du nouveau pour les enfants

L'aire de jeux pour enfants située au stade est en pleine rénovation. Cet hiver, la société R2P Sud Ouest a procédé à la mise en conformité des installations existantes :

- . mise en place d'un nouveau cordage pour le pont de singe
- . remplacement des éléments du portique (balançoire, corde, échelle)
- . remplacement de l'assise du jeu à bascule.

Pour des raisons de sécurité le toboggan a été enlevé mais il sera rapidement remplacé par une nouvelle installation pour le plaisir des plus petits et des plus grands. Les enfants pourront s'exercer à l'escalade, glisser sur le toboggan ou pour les moins téméraires observer simplement du haut de la plateforme.

## Le parking du stade

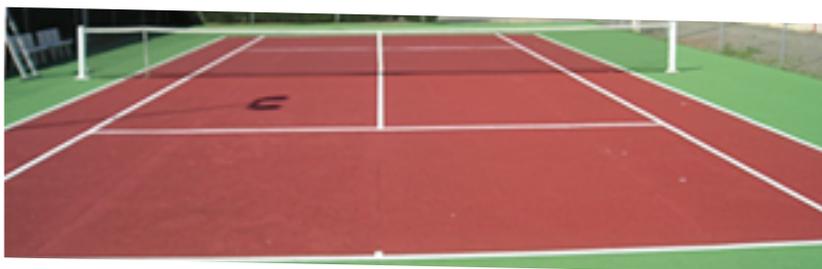
Les travaux d'aménagement du stade ont commencé par les plantations de végétaux sur le parking et au niveau de l'aire de jeux. Des arbustes ont également été plantés devant la cuve à gaz du stade et celle du village afin de les dissimuler. Dans un second temps, le parking sera goudronné et tracé pour faciliter le stationnement.

## Terrain de Tennis

L'état du terrain de tennis extérieur s'est dégradé au cours du temps (mousse, planéité...). Une cure de jouvence s'imposait pour un «service gagnant»....

La société « Euro Quick » a proposé une solution technique de réhabilitation du cours tout en conservant la chape actuelle. Cette réfection est d'un moindre coût par rapport à une refonte totale tout en garantissant un résultat durable et satisfaisant.

Ces travaux réalisés au mois de mai, ont permis au tournoi de se dérouler sans trop de perturbations.



### Plan de Financement :

**FRI : 5000 €**  
Fonds Régional  
d'Intervention

**Conseil Général :**  
**3570 €**

**Tarn et Dadou :**  
**5680 €**

**Part  
Communale :**  
**5680 €**



## 3 questions à Cécile Angebaud et Monique Corbière-Fauvel, déléguées à la Commission Enfance de Tarn et Dadou

**Pouvez-vous faire le point sur les projets d'accueil petite enfance sur le territoire de TED ?**

**Monique Corbière-Fauvel** : La Communauté des Communes a en charge la compétence petite enfance sur le territoire.

- Plusieurs projets sont en cours de réalisation :

A Lisle sur Tarn, la nouvelle structure a ouvert ses portes le 25 mai,  
Ouverture au 1er septembre d'une structure multi accueil de 20 places à Brens,  
Début des travaux le 23 juin de la crèche de Rivières.

**Cécile Angebaud** : A Gaillac, 2 projets sont en cours : l'installation de « Lou Pitchoun » et de la halte garderie dans un même lieu au parc Foucaud et la création d'une crèche en direction des entreprises;

- changement de site pour la crèche familiale de Graulhet prévu en 2011  
Ces différentes structures sont accompagnées par des associations de parents.

**Quelles démarches les parents doivent-ils faire pour accéder à ce service?**

**C.A.** : Les parents qui ont un besoin de garde peuvent se renseigner auprès de toutes les structures de TED, du réseau d'assistantes maternelles (RAM) ou de la Communauté des Communes.

Ces structures sont ouvertes à tous les enfants qui résident sur TED mais le lieu d'habitation ne donne pas une priorité d'accès à la structure la plus proche.

**M.C.F.** : Les attributions de places sont faites par chronologie des dates d'inscription sur la liste unique de TED et en fonction des places disponibles.

**Qu'en est-il des projets sur le territoire de Cadalen ?**

**M.C.F.** : Dans la zone de Cadalen, l'offre reste insuffisante malgré la présence d'assistantes maternelles. La réflexion s'oriente sur un accueil de type micro crèche. Ouvrir une micro crèche est plus facile : moins de temps pour monter un dossier, moins de frais d'investissement et des locaux plus faciles à trouver. De ce fait, la souplesse d'organisation de ces structures permet de s'implanter au plus près des besoins des parents de notre territoire. Autre avantage : même micro, la crèche est un mode d'accueil collectif. Elles peuvent accueillir jusqu'à 9 enfants de 0 à 3 ans pour 3 adultes.

**C.A.** : La commission petite enfance a mis l'accent sur l'importance de prendre en compte les mêmes critères de qualité notamment au niveau de la professionnalisation de l'encadrement, afin de garantir une même qualité d'accueil sur tout le territoire. Ces micro-accueils sont soumis aux normes de la PMI (Protection Maternelle Infantile).

**M.C.F.** : Une étude est actuellement lancée pour définir le besoin d'accueil réel, le nombre de structures nécessaires et leur lieu d'implantation sur notre zone.



**Coordonnées  
Tarn et Dadou  
Mariette  
STUSSGEN  
coordinateur  
enfance jeunesse  
05.63.83.61.61**

**Relais  
assistantes  
maternelle  
Marie-Christine  
Michallik  
05.63.83.61.61  
06.76.47.90.09**



# L'Info en bref

## Tarn et Dadou (TeD) :

Economie : La Communauté de Communes a élargi ses domaines d'intervention en matière de compétences économiques. La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'immobilier d'entreprise (ateliers relais, bâtiments économiques d'intérêt communautaires) sont désormais à la charge exclusive de TeD.

De la même manière, les actions d'accompagnement de porteurs de projets (soutien à la création d'entreprises, au développement d'activités existantes et à l'implantation de nouvelles entreprises; accompagnement des entreprises; coordination de l'ensemble des acteurs nécessaires à cet accompagnement) relèvent également de la seule compétence de TeD.

## Relais Médiathèque Intercommunal :

La Communauté de Communes désire implanter un relais médiathèque intercommunal à Cadalen. La commune doit fournir un lieu viabilisé (terrain ou local existant). A l'heure actuelle, la Communauté de Communes réalise une étude comparative des diverses propositions de la municipalité.

## Acquisition immobilière :

Nous sommes en négociation pour l'acquisition de l'ancien bâtiment du « Crédit Agricole ». Cette action doit nous permettre de constituer une réserve immobilière afin de répondre, avec une réactivité plus grande, aux différentes demandes (services : cabinet médical,... économique : commerçants...).

## Secrétariat de Mairie :

Annick Leclère, qui assurait l'accueil du secrétariat de la Mairie, a choisi de ne pas renouveler son contrat. Nous regrettons de ne plus profiter de son sourire, de son dynamisme et de sa bonne humeur. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans son nouveau projet professionnel.

## Réunion publique :

Pour vous présenter les différentes actions que nous menons, dans le but de vous informer, et d'être à votre écoute, nous vous proposons une réunion publique à la salle des fêtes en octobre 2009. Nous fixerons la date en temps voulu.

## Nouvelles associations :

Le dynamisme de la vie associative est une réalité sur notre commune. Nous comptons 3 associations de plus : "AFCC" (Amis de la Fête et de la Culture de Cadalen; Président : Christian CAUQUIL), "Call of Paintball" (Président : Jean-Baptiste GINESTET) et "l'Atelier Musical" (Contact : Bruno BALAZARD).



# La parole aux Associations



L'Association Familles Rurales de Cadalen accueille les enfants de 2 ans ½ à 12 ans :

- pendant le temps périscolaire : de 7h30 à 8h30 et de 17h à 19h.
- Les mercredis : de 7h30 à 19h.
- Les petites vacances (sauf celles de Noël) : de 7h30 à 19h

...dans les locaux de l'école de Cadalen.

- les grandes vacances, juillet et Août : de 7h30 à 19h. et de 3 ans ½ à 12 ans

...à la salle omnisport de Cadalen.

L'équipe d'animation propose aux enfants, selon les périodes, des activités manuelles, de la cuisine, des jeux, à l'intérieur ou à l'extérieur, des sorties, du vélo, des séjours à thème, des veillées...



Nous accueillons également les jeunes (12 ans et plus) dans un cadre particulier.

Il s'agit, ou bien de stages : photos, escalade, théâtre, financés par les familles, ou bien d'un dispositif de loisirs autofinancés.

Ce dispositif permet à un groupe de jeunes, filles ou garçons, de donner vie à leur projet de loisirs en contrepartie d'une action d'utilité sociale, de nature citoyenne ou solidaire. Il favorise une démarche éducative positionnant le jeune comme acteur de ses loisirs et de son territoire de vie.

Ainsi, grâce à ce dispositif, un groupe de 10 jeunes a repeint, en 2007, les vestiaires et le couloir de la salle omnisport de Cadalen. En 2008, ils ont, avec l'aide technique de Mr Pinol, réalisé une plaque en ferronnerie signalant l'école et refait les dessins de la cour de l'école.

Ils ont également participé au vide grenier avec la vente de crêpes, au marché de Noël, ils ont vendu des fleurs...

Les jeunes, l'équipe d'animation et les bénévoles de l'Association tiennent à remercier toutes les personnes qui auront participé, d'une manière ou d'une autre, à l'accomplissement de leurs projets, ainsi que la municipalité de Cadalen, partenaire actif.

Aujourd'hui, nous souhaitons constituer un nouveau groupe de jeunes désireux de s'investir dans divers projets.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

**Sandrine  
GRAISSAGUEL**

- école de  
Cadalen -

**05.63.33.04.43**

# Le portage des repas à domicile



## *L'essor d'une expérience: le canton de Cadalen et ses alentours (Lagrange, Marssac,...)*

L'espérance de vie qui est de plus en plus importante nécessite un accompagnement croissant avec l'âge. La demande de prise en charge émanant

des personnes âgées dépendantes ou pas s'est alors diversifiée. Cette perte d'autonomie se traduit souvent par un besoin d'aide domestique et d'assistance.

Rester chez soi le plus longtemps possible est le vœu de la majorité des personnes âgées. Mais avec l'âge, certains gestes quotidiens deviennent difficiles, notamment la préparation des repas.

Ce point là est souvent occulté par la personne elle-même et parfois aussi par l'entourage. Or les risques de dénutrition sont présents chez les sujets âgés, et significatifs en termes de conséquences. Le portage de repas équilibrés au domicile des personnes âgées joue un rôle essentiel dans le maintien en bonne santé et la qualité de vie. Il permet de diminuer de façon significative le risque de malnutrition, participe au maintien de l'autonomie.

Géronvie Maison de retraite Saint François située à Cadalen réalise depuis plusieurs années le portage de repas à domicile. En créant Géronvie Domicile, association loi 1901, la Maison de retraite Saint François inscrit le portage de repas dans le cadre d'une réelle politique de maintien à domicile des personnes âgées sur Cadalen et ses alentours (Lagrange, Marssac,...).

Les repas sont préparés et conditionnés en barquettes sur l'établissement Saint François. Un véhicule réfrigéré répondant aux normes en vigueur assure la livraison des repas.

Les repas apportés offrent toutes les garanties en matière d'hygiène et d'équilibre alimentaire. Le choix des menus est varié et diversifié permettant ainsi le respect du goût et le régime alimentaire de chacun. Les différents types de menus proposés sont composés d'une soupe, d'une entrée, d'un plat principal (viande ou poisson + garniture légume et féculent), un fromage, un dessert et une portion de pain.

Le service des repas est flexible: vous pouvez choisir les jours de livraison. Ainsi conçu ce service peut aussi répondre à tous les publics qui présenterait momentanément une perte d'autonomie ou pas.

**Pour tout renseignement, concernant les prestations proposées, les modalités de livraisons, les tarifs et les avantages possibles, n'hésitez pas à contacter Madame BOZSODI au**

**05.63.33.33.92**

**ou**

**05.63.33.33.93**